



Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n°3286 du 3 décembre 2025 de l'honorable député André Bauler.

L'honorable député souhaite, dans sa question parlementaire, obtenir un état des lieux des accidents survenus depuis 2020 sur la route nationale N14 entre Diekirch et Stegen, en particulier au carrefour du chemin CR347 avec la route N14, ainsi que des informations sur les mesures ou recommandations envisagées pour améliorer la sécurité de ce carrefour.

Question 1 : Depuis 2020, combien d'accidents ont été enregistrés sur le tronçon de la N14 entre Diekirch et Stegen ?

Accidents sur la N14 entre Diekirch et Stegen :

	2020	2021	2022	2023	2024
Accidents mortels	0	0	0	0	0
Accidents graves	0	1	0	2	3
Accidents légers	0	1	0	0	1
Total accidents	0	2	0	2	4

Question 2 : Parmi ces accidents, combien se sont produits précisément au carrefour N14/CR347 et, parmi ceux-ci, combien ont été des accidents graves et mortels ?

Gravité des accidents

	2020	2021	2022	2023	2024
Accidents mortels	0	0	0	0	0
Accidents graves	0	0	0	2	1
Accidents légers	0	1	0	0	0
Total accidents	0	1	0	2	1



Question 3 : Monsieur le Ministre a-t-il formulé des recommandations ou prévu des mesures concrètes visant désormais à améliorer la sécurité de ce carrefour ?

Un projet visant à améliorer la sécurité au carrefour des routes N14 et CR347, à hauteur de Stegen, est actuellement en phase d'étude et se trouve au stade d'avant-projet sommaire. À ce stade préliminaire, il est trop tôt pour communiquer des informations détaillées. Toutefois, il est fortement probable que le carrefour soit réaménagé sous la forme d'un giratoire.

Pour l'heure, aucune date de début des travaux ne peut être fixée, plusieurs démarches préalables devant encore être accomplies, notamment l'obtention des autorisations environnementales requises.

Il convient néanmoins de rappeler que, ces dernières années, diverses mesures ont déjà été mises en œuvre pour renforcer la sécurité à ce carrefour. Parmi celles-ci figurent :

- le remplacement de la ligne médiane discontinue sur la route N14 par une ligne continue,
- l'installation de panneaux d'interdiction de dépassement en amont et en aval du carrefour sur la N14, ainsi que ;
- l'adaptation et le renforcement de la présignalisation du carrefour.

Luxembourg, le 23 décembre 2025

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes